

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 06 octobre 2025 - 19 h 30

|                            |                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Président</u>           | Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.                                                                                                                                                                                                 |
| <u>Présents</u>            | Mesdames CASTELLE-JONES Brigitte, DEGOUY Lynda, DUTHILLEUL Sandra, GALMICHE-GOLLIOT Angélique, Messieurs LAMIAUX Fabrice, maire, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PICOTIN Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.            |
| <u>Excusés</u>             | Mesdames BEAUDET-GRARD Thérèse (procuration à Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique), LAMOTE-CAILLIET Natacha (procuration à Madame CASTELLE-JONES Brigitte), Monsieur MEERSMAN Christophe (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice). |
| <u>Absente</u>             | Madame CARLIER Elise.                                                                                                                                                                                                            |
| <u>Secrétaire</u>          | Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique est élue secrétaire                                                                                                                                                                            |
| <u>Date de convocation</u> | 23 septembre 2025                                                                                                                                                                                                                |

### ORDRE DU JOUR

- 1) Demande de subvention par le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), au titre de l'année scolaire 2025-2026,
- 2) Avis du Conseil sur la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe,
- 3) Adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique,
- 4) Avis du Conseil sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,
- 5) Renouvellement de la convention d'adhésion de la commune au service ADS (autorisations du droit du sol) de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour la période 2025-2030,
- 6) Renouvellement de la convention d'adhésion de la commune au service « Enseigne » (autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur) de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour la période 2025-2030,
- 7) Demande de l'association Holque Culturisme pour agrandir le terrain de pétanque situé rue de l'Ancienne Colme,
- 8) Questions diverses.

### Ouverture de séance :

19 h 30 : le quorum étant atteint (10 présents), Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Le compte-rendu de la réunion du lundi 23 juin 2025 a été transmis à chaque élu.  
Il n'y a pas d'observation particulière.  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.  
Le registre des délibérations est signé.

### 1) Demande de subvention par le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), au titre de l'année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émise par le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficulté).

Ce réseau a pour mission d'apporter une aide aux enseignants et aux élèves ayant des difficultés d'ordre scolaire et/ou psychologique au sein des écoles primaires publiques par l'intervention de la psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée en charge de l'aide à dominante pédagogique. Cette subvention permettrait de financer les fournitures, papeterie, matériel pédagogique et psychologique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer, comme chaque année, la subvention sollicitée par le RASED ; soit 1 € par élève inscrit à l'école de Holque ; représentant, pour l'année scolaire 2025-2026, la somme de **65 €**.

## **2) Avis du Conseil sur la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe**

Le Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du Code Général de la Fonction Publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, celui-ci, après délibération, à l'unanimité, décide d'émettre un avis **favorable** à la demande d'affiliation du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe.

## **3) Adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62**

Pour permettre de transmettre les actes soumis au contrôle de légalité en Sous-Préfecture, il y a lieu d'acquérir les certificats nécessaires à l'envoi et à la signature des documents (certificats RGS\*\*).

Ces certificats, jusqu'ici, étaient achetés directement au fournisseur et avaient un certain coût (585 € pour une durée de 3 ans).

Aussi, le Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59 62 » a mis en place une centrale d'achats permettant d'obtenir des prix attractifs pour ses adhérents dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques,
- Acquisition de certificats RGS\*\* à tarif très avantageux (155 € pour 3 ans).

L'adhésion à cette centrale d'achats est gratuite.

Considérant l'intérêt que pourrait représenter l'adhésion à la centrale d'achats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la Commune de HOLQUE à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique ; et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats, et la convention tripartite pour bénéficier de l'accompagnement du Centre de Gestion dans son domaine de compétence.

## **4) Avis du Conseil sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre**

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre a lancé l'élaboration d'un premier Programme Local de l'Habitat (PLH) par délibération du 13 février 2024 (n°2024/014).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un avis **favorable** au projet de PLH de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

**5) Renouveaulement de la convention d'adhésion de la commune au service d'Application du Droit des Sols (ADS) de la CCHF (instruction des permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme b, etc...) pour la période 2025-2030**

Par délibérations en date du 30 mars 2015 et du 22 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service ADS de la CCHF.

Ce service (gratuit pour la commune) procède à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, etc...).

L'adhésion au service est régie par une convention d'une durée de cinq ans.

Cette convention arrive à expiration et il convient maintenant de la renouveler.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ladite convention.

**6) Renouveaulement de la convention d'adhésion de la commune au service « Enseigne » (autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur) de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour la période 2025-2030**

Par délibération en date du 30 septembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service « Enseigne » de la CCHF (service gratuit).

Comme elle le fait déjà pour l'urbanisme, la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) procède à l'instruction des autorisations en matière d'affichage extérieur et de police pour ses communes membres qui le souhaitent.

L'adhésion au service est régie par une convention.

Cette convention arrive à expiration et il convient maintenant de la renouveler.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ladite convention.

**7) Demande de l'association Holque Culturisme pour agrandir le terrain de pétanque situé rue de l'Ancienne Colme**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur FENAERT Vincent, président de l'association Holque Culturisme, sollicitant l'agrandissement du terrain de pétanque situé à Wattendam, le concours de pétanque, organisé chaque année lors de la brocante du mois d'août, prenant de plus en plus d'ampleur.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande.

**8) Questions diverses**

**- Approbation du rapport d'activité 2024 et du rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement du SIDEN-SIAN**

Le rapport d'activité et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement au titre de l'année 2024 du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois sont approuvés à l'unanimité.

**- Travaux**

Un point rapide est fait sur les travaux effectués et les travaux en cours.

Séance levée à 21 h 00.

HOLQUE,

Le 09 octobre 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Fabrice LAMIAUX